



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : Générale
4 septembre 2007

Français
Original : Anglais



**Dix-neuvième réunion des Parties
au Protocole de Montréal relatif à des
substances qui appauvrissent la couche d'ozone**
Montréal, 17-21 septembre 2007

Point 16 de l'ordre du jour provisoire du segment préparatoire*
Questions diverses

Projet de décision

Présenté par l'Australie

La dix-neuvième Réunion des Parties,

Accueillant avec satisfaction le rapport de 2006 du Comité des choix techniques pour les halons du Groupe de l'évaluation technique et économique,

Se félicitant aussi de la réduction continue de l'utilisation des halons au niveau mondial,

Notant la préoccupation exprimée par le Comité des choix techniques pour les halons au sujet de la disponibilité de certains halons dans le monde,

Décide :

1. De prier le Groupe de l'évaluation technique et économique d'entreprendre une nouvelle étude sur les déséquilibres régionaux prévus en ce qui concerne la disponibilité des halons 1211, 1301 et 2402 et d'étudier et de proposer des mécanismes permettant de mieux prévoir ces déséquilibres à l'avenir en vue de les atténuer;

2. De demander au Groupe de l'évaluation technique et économique, lorsqu'il entreprendra cette étude, de consulter le secrétariat du Fonds multilatéral au sujet des résultats de son étude sur le fonctionnement des réserves de halons dans le monde et d'exploiter les informations de cette étude lorsqu'elles présentent un intérêt pour sa propre étude;

3. De prier les Parties ayant des besoins en halon 1211, 1301 et 2402 de fournir les informations suivantes au Secrétariat de l'ozone le *[date à insérer]* au plus tard pour faciliter l'étude du Groupe de l'évaluation technique et économique :

a) Besoins prévus en halon 1211, 1301 et 2402 destinés aux équipements vitaux ou essentiels parvenus à la fin de leur vie utile;

b) Difficultés éventuelles rencontrées à ce jour ou prévues, pour obtenir des quantités suffisantes de halons destinés aux équipements vitaux ou essentiels;

* UNEP/OzL.Pro.19/1.

4. De demander au Secrétariat de l'ozone de mettre à la disposition du Groupe de l'évaluation technique et économique, aux fins de son étude, les chiffres disponibles relatifs à la consommation en 2004, 2005 et 2006 des différents types de halons;
5. De demander au Groupe de l'évaluation technique et économique de présenter son étude à temps afin que la vingtième Réunion des Parties puisse en examiner les résultats;
6. D'encourager régulièrement les Parties à informer leur industrie maritime et d'autres utilisateurs importants de la nécessité de se préparer à avoir de moins en moins accès aux halons à l'avenir et à prendre toutes les mesures nécessaires pour être moins dépendants des halons;
7. De demander au Secrétariat de l'ozone d'écrire au secrétariat de l'Organisation maritime internationale afin d'appeler son attention sur la disponibilité décroissante des halons destinés à des usages maritimes ainsi que sur la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'industrie maritime soit moins dépendante des halons.
